

2203

AIDE - MEMOIRE DE LA MISSION DE SUPERVISION
DU PROJET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE
(13 - 23 MARS 2001)

INTRODUCTION

1. Du 13 au 23 Mars 2001, et conformément à ses termes de référence, une mission de la Banque Africaine de développement composée de M. Boukary SAVADOGO, Expert en éducation, OCDW.5 et de M. Abraham Capo, a séjourné au Sénégal en vue de superviser le projet de lutte contre la pauvreté. Durant son séjour la mission a été reçue par Mme

2 La mission visait, entre autres objectifs, à discuter avec le gouvernement et les responsables du projet de toutes les questions importantes relatives à l'exécution du projet ; visiter les différents sites du projet (Lutte contre la pauvreté) pour constater sur le terrain les réalisations physiques ; déterminer le niveau d'exécution par composantes et catégorie ; déterminer le niveau d'avancement des travaux d'infrastructure, l'exécution des activités d'acquisition des Biens et Services et la situation des décaissements du prêt et de la contrepartie nationale ; identifier les difficultés et problèmes rencontrés dans l'exécution du projet et recommander des solutions.

3. Au terme du séjour, la mission a tenu avec les responsables du, une réunion de synthèse au cours de laquelle les résultats obtenus ont été discutés. Le présent aide-mémoire qui résume les conclusions et recommandations de la mission a été rédigé et signé avec la partie sénégalaise sous réserve de l'approbation des résultats de la mission par la Direction de la Banque.

PRESENTATION DU PROJET

Renseignements de base

4. Les données de base du projet sont les suivantes :

Date d'approbation	:	30/06/1999
- Date de signature	:	19/08/1999
- Coût total du projet	:	18,60 millions d'UC
- Prêt FAD	:	10,00 millions d'UC
- Don FAT	:	1,75 million d'UC
- Autres sources de financement	:	
Prêt FND	:	5,00 millions d'UC
Gouvernement	:	1,85 million d'UC
- Organe d'exécution	:	Bureau de gestion du projet au sein du Ministère de la famille, de l'action sociale et de la solidarité nationale

Description du projet

5. L'objectif général du projet est de contribuer à réduire la pauvreté au Sénégal. Les objectifs spécifiques du projet sont les suivants : (i) élever le niveau éducatif, les compétences techniques et professionnelles et les capacités d'auto-promotion des groupes-cibles ; (ii) accroître leurs capacités de génération de revenus et, (iii) favoriser l'accès aux services de base.

Le projet comprend les composantes suivantes.

- Composante I Renforcement des capacités des bénéficiaires et des partenaires
- Composante II Microfinance et activités génératrices de revenus ;
- Composante III Infrastructures, équipements et hydraulique ;
- Composante IV Gestion du projet.

ETAT D'EXECUTION DU PROJET PAR COMPOSANTE

Depuis la dernière mission de la Banque effectuée du 18 juin au 6 Juillet 2000, le Projet a anticipé certaines activités avant le 15 février 2001, date de la mise en vigueur

L'état d'exécution du projet par composante et par catégorie de dépenses est résumé dans les tableaux ci après

Etat d'exécution par composante

COMPOSANTES	Montants engagés	Taux d'engagement
I – Renforcement des capacités des bénéficiaires et des partenaires		
- sous composante 1- Sensibilisation, alphabétisation et I.E.C.		
- sous composante 2- Renforcement des capacités des partenaires		
II-Microfinance et A.G.R.		
III- Infrastructures, équipements et hydraulique		
- sous composante 1- Equipements et Infrastructures		
- sous composante 2- Hydraulique villageoise		
- sous composante 3- Cases foyers et garderies socioéducatives		
IV – Gestion du projet		

Etat d'exécution par catégorie de dépenses.

Catégorie de dépenses	Montants engagés	Taux d'engagement
A. Etudes et Supervision		
B. Construction/Réhabilitation		
C. Mobilier		
D. Equipement.		
E. Formation		
F. Services de Spécialistes		
G. Fonctionnement		

Mobilier

11

Services de Spécialistes.

Dans le cadre des actions préparatoire ont été menées notamment

Formation

13

Fonctionnement

14

Composante III Infrastructures, équipements et hydraulique ;

8 Au titre de cette composante, il est prévu de

Etudes et supervision

9

Construction/réhabilitation

10

Mobilier

11

Equipement

12

Formation

13

Fonctionnement

14

Composante IV Gestion du projet.**Etat des acquisitions des biens et services**

Désignation	Modes D'acquisition	Date DAO	Lancement	Ouverture des plis	Adjudication	Approbation FAD

SITUATION FINANCIERE

Sources de financement

Coût du projet

7. Le coût total du projet par composante est indiqué dans le tableau suivant :

COMPOSANTES	En millions de FCFA			en millions d'UC			
	Devises	M. L.	Total	Devises	M. L.	Total	% total
I – Renforcement des capacités des bénéficiaires et des partenaires							
- sous composante 1- Sensibilisation, alphabétisation et I.E.C.	1 185	1 262	2 447	1,49	1,58	3,07	16,5
- sous composante 2- Renforcement des capacités des partenaires	642	525	1 166	0,81	0,66	1,46	7,9
II-Microfinance et A.G.R.	549	2 797	3 346	0,69	3,51	4,20	22,6
III- Infrastructures, équipements et hydraulique						0,00	
- sous composante 1- Equipements et Infrastructures	826	156	982	1,04	0,20	1,23	6,6
- sous composante 2- Hydraulique villageoise	2 084	1 898	3 982	2,62	2,38	5,00	26,9
- sous composante 3- Cases foyers et garderies socioéducatives	909	543	1 452	1,14	0,68	1,82	9,8
IV – Gestion du projet	949	488	1 438	1,19	0,61	1,81	9,7
Total	7 144	7 669	14 813	8,97	9,63	18,60	100,0
% du total	48	52	100	48	52	100	

c) Sources de financement

8. Le projet est financé conjointement par le FAD, le FAT, le Fonds nordique de développement (FND) et le Gouvernement comme indiqué dans le tableau suivant :

Coûts du projet par sources de financement (en millions d'UC)

SOURCES DE FINANCEMENT	Devises	M. L.	Total	% total
F.A.D.	5,77	4,23	10,00	54,0
F.A.T.	0,58	1,17	1,75	9,0
F.N.D.	2,62	2,38	5,00	27,0
GOUVERNEMENT	0,00	1,85	1,85	10,0
TOTAL	8,97	9,63	18,60	100
% DU TOTAL	48	52	100	

Contrepartie nationale

14. La mission a discuté avec les responsables des Ministères de la Famille et de la Solidarité Nationale et de l'Economie et des Finances de l'importante question de la contrepartie nationale. L'Accord de prêt prévoit que le Gouvernement fournira chaque année au mois de juin, la preuve que le montant de la contrepartie nationale nécessaire au financement des activités prévues pour l'année en cours, a été effectivement versé dans le compte ouvert à cet effet.

Pour l'année 2000, la totalité de la contribution du Gouvernement était bien inscrite au budget, mais, pour des raisons de lenteurs administratives, les fonds n'ayant pas été mobilisés à temps, le montant concerné a été reporté pour l'année budgétaire 2001. Le dossier de la contrepartie prévue est dans le circuit des visa en vue de sa mobilisation. Le compte devant abriter ces fonds de crédits est déjà ouvert à la CNCA, par contre pour cause de lenteurs administratives, l'ouverture du compte tarde à s'opérer au niveau du trésor.

CAPACITES D'EXECUTION

RAPPORTS TRIMESTRIELS D'ACTIVITES ET RAPPORTS D'AUDIT DES COMPTES.

15. Malgré le retard initialement enregistré dans le démarrage du Projet, un rapport portant « etat d'avancement des activités du projet » a été élaboré et soumis à la mission. (ci-joint plannings d'activités des composantes et des Unités Régionales Gestions.

AUTRES CONDITIONS DU PRÊT

APPLICATION DES RECOMMANDATION DE LA MISSION DE

Coordination des activités du projet

16. Pour réfléchir sur les cadres et les modalités de collaboration plus appropriées, des réunions techniques ont été tenues par l'équipe du projet avec la Direction du Bien-être Familial, le Bureau de Suivi et de Coordination des projets, la Direction de l'Action Sociale, la Direction de la Prévision et des Statistiques, le Projet de Lutte Contre la Pauvreté / SP4 / PNUD. En perspective, l'équipe du projet envisage d'organiser des séances de travail respectivement avec le CONGAD, les Directions du Ministère des Finances (DCEF, DDI), la Direction du plan la Cellule ATCPEC, le CNCR, le Réseau des Bailleurs de Fonds, la Commission Economique et Sociale de l'Assemblée Nationale

Sites et antennes régionales du projet

17. Les locaux devant servir de bureaux aux antennes régionales sont disponibles pour l'ensemble des régions..

PROBLEMES CONSTATES PAR LA MISSION.

18. Les conditions préalables satisfaites, le Projet est en vigueur depuis le 15 Février 2001. Les principaux problèmes relevés et discutés avec la partie Sénégalaise concernent : le ré-examen du cadre logique du projet et la ré-évaluation des salaires du personnel en général et du personnel de soutien, notamment les gardiens, l'inscription des rubriques omises dans le rapport d'évaluation à savoir : les salaires du planton-coiursier, les salaires des manœuvres, les frais d'expédition du courrier et d'annonces et les indemnités de mise en route du personnel des URG

19. L'attente de la réponse aux propositions de la ré-évaluation du salaire des gardiens selon la législation sociale en vigueur au Sénégal

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

21. La mission adresse ses sincères remerciements aux autorités sénégalaises, en particulier au Ministre de la Famille et de la Solidarité Nationale, à ses proches collaborateurs, à l'équipe du

projet et l'ensemble des personnes rencontrées pour l'appui reçu dans l'accomplissement du travail.

22. Les deux parties se félicitent de l'entrée en vigueur du projet, et du démarrage effectif des activités du projet

23. Au vu de l'état d'avancement des activités du projet, la Mission fait les recommandations suivantes à l'adresse du Gouvernement et de la Banque

Pour le Gouvernement :

- (i) diligenter l'ouverture des sous-comptes bancaires du projet :
- (ii) désigner les deux co-signataires habilités à mouvoir les comptes du projet selon le principe de la double signature, et transmettre à la Banque leurs spécimens de signatures;
- (iii) prendre les dispositions pour verser à temps les fonds de la contrepartie nationale nécessaires au bon fonctionnement du projet ;
- (iv) programmer la session de formation de l'ensemble de l'équipe du projet, sur les règles de procédures, et en informer la Banque.

Pour la Banque :

- (i) donner un avis sur l'inscription des nouvelles rubriques et la révision des salaires du personnel ;
- (ii) approuver certains dossiers techniques, notamment les termes de référence et liste restreinte relatifs à l'étude du milieu, au manuel de procédures

Fait à Dakar le 23 Mars 2001

Ont signé :

Pour le Gouvernement

Pour la Banque Africaine de Développement

M. Massar WAGUE,
Directeur de la Coopération Economique

M. BOUKARY SAVADOGO,
Expert OCDW.5

et Financière p.i.

8

Division Ressources Humaines